

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
Arnaud PHALIP – Joël BONAZ
HUISSIRS DE JUSTICE ASSOCIES
125, avenue des Pyrénées
31600 MURET

PROCES VERBAL DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE DIX HUIT DECEMBRE

A la requête de :

La société C6BO dont le siège social est 54, rue de la République à 31200 TOULOUSE, prise en la personne de son représentant domicilié en cette qualité audit siège.

Elisant domicile en notre Etude

Laquelle nous expose,

- Qu'elle organise un jeu concours intitulé « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE » qui se déroulera du 15 décembre au 6-7 et 8 janvier 2017.
- Qu'elle nous requiert afin d'annexer au rang de nos minutes un exemplaire du règlement du jeu concours.

Déférant à cette réquisition

Nous, Maître Arnaud PHALIP, Huissier de Justice Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, Arnaud PHALIP – Joël BONAZ, Huissiers de Justice Associés à la Résidence de MURET (31600) 125, avenue des Pyrénées, soussigné

Certifions avoir reçu ce jour de C6BO un exemplaire du règlement dudit jeu.

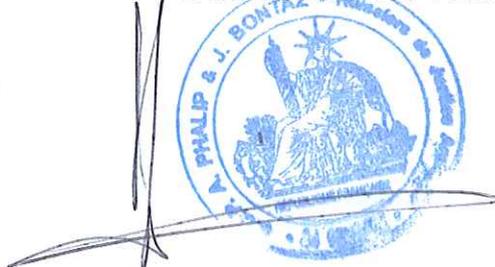
Nous annexons à nos minutes cet exemplaire.

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé et clos le présent Procès Verbal.

SOUS TOUTES RESERVES

Acte compris dans l'état déposé au bureau de l'enregistrement de MURET pour le mois en cours

DONT PROCES VERBAL



Règlement du concours

REGLEMENT DE JEU CONCOURS INTERNET

« TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE »

ARTICLE 1

La société C6bo, 54 rue de la République 31200 Toulouse organise un Jeu Concours « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE » accessible du 15 décembre 2015 au 6 - 7 et 8 janvier 2017 (salon de la plongée de paris, date à confirmer) inclus. La participation à ce Jeu Concours gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

Ce Jeu Concours sera accessible sur le site Internet à l'adresse URL suivante :
- <http://www.c6bo-plongee.fr/JeuConcours/>

ARTICLE 2

La participation à ce Jeu Concours Internet est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine, étant titulaire d'un brevet de plongée, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel de la SAS C6BO, de leurs prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit.

ARTICLE 3

3.1 Pour participer à ce Jeu Concours Internet « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE » les participants sont invités, du 8 janvier 2016 au 6 - 7 et 8 janvier 2017 (salon de la plongée de paris, date à confirmer), à se rendre sur la page Internet dudit jeu accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.c6bo-plongee.fr/JeuConcours/TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE .html>

Les personnes souhaitant participer au présent Jeu Concours Internet devront adresser un mail de participation à l'adresse JeuConcours@c6bo.fr en indiquant leur adresse de courrier électronique valide ainsi que leur civilité, nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, niveau de plongée, dernier voyage plongée et le voyage plongée qu'ils aimeraient faire.

Il est précisé qu'une (1) même personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse de courrier électronique pour participer à la présente tombola. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du participant.

3.2 A l'issue de ce Jeu Concours Internet , parmi les participants ayant correctement suivi la procédure de participation décrite au paragraphe 3.1 de la présente tombola, les gagnants seront tirés au sort durant les 3 jours du salon de la plongée 2017, et remporteront les différents lots proposés par la Jeu Concours Internet « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE »

Les lots sont :

Le 1er lot :

1 voyage plongée au Mexique à La Paz pour 1 personne au départ de Paris
Valeur : 2 120 € offert par Aéromexico et Phocea Mexico

2ème lot :

1 croisière plongée en Mer Rouge au départ de Paris, itinéraire BDE à bord de l'Odyssey.
Valeur : 1716€ offert par Air Masters et Seafari International

3ème lot :



1 croisière plongée aux Maldives itinéraire Centre, hors vol.

Valeur : 1 596€ offert par Seafari International

4ème lot :

1 séjour plongée pour 2 personnes à Cala Montjoi sur la Costa Brava en Espagne, sans transport.

Valeur : 1460 € offert par Eurovillage

5ème lot :

1 Détendeur Aqualung Mikron + Octopus Mikron

Valeur : 482 € PPC offert par La Palanquée News

6ème lot :

1 Stab Scubapro Equator.

Valeur : 409 € PPC offert par La Palanquée News

7ème lot :

1 Lampe Mares EOS RZ4

Valeur : 155 € PPC offert par La Palanquée News

8ème lot :

1 Masque X-Vision Mares + Tuba Ergo

Valeur : 84 € PPC offert par La Palanquée News

9ème lot :

1 Paire de palmes Mares Volo Race

Valeur : 65 € PPC offert par La Palanquée News

10ème lot :

1 Masque Mares X Vision

Valeur : 50 € PPC offert par La Palanquée News

11ème lot :

Abonnement 2 ans Intégral au magazine « Plongeur International », version papier + numérique

Valeur de 120 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

12ème lot :

Abonnement 1 an Intégral au magazine « Plongeur International », version papier + numérique

Valeur de 65 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

13ème au 15ème lot :

2 abonnements d'un an au magazine « Plongeur International »

Valeur de 34 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

15ème au 19ème lot :

5 abonnements d'un an au magazine « Plongez » + 1 bouteille de champagne Bourdelat,

Valeur : 38 € / abonnement offert par le Magazine Plongez

Remise des lots par tirage au sort, comme suit :

Le premier jour du salon de la plongée 2017 : les lots seront :

- les 5 abonnements offerts par le magazine plongeur international et les 5 abonnements offerts par le magazine Plongez

Le deuxième jour du salon de la plongée 2017 : les lots seront :

- 5 pièces de matériel plongée : Stabilizing Jacket, détendeur, lampe, masque, palme, tuba

Le troisième jour du salon de la plongée 2017 : les lots seront :

- 1 séjour plongée pour 2 personnes à Cala Montjoi, Costa Brava, sans transport ; 1 croisière BDE à bord de l'Odyssey au départ de Paris ; 1 croisière aux Maldives, hors vol ; 1 voyage plongée à La Paz au départ de Paris

1er lot :

1 voyage plongée au Mexique à La Paz pour 1 personne au départ de Paris

Valeur globale commerciale d'environ 2 120 € TTC (deux mille cent vingt euros, taxes aéroport comprises)

Selon disponibilités.

La dotation comprend :

- Le **vol aller-retour** Paris et La Paz sur vol régulier de la compagnie Aéromexico en classe économique **pour 1 (une) personne** entre le 01 (un) mai et le 30 (trente) juin 2017

- Les taxes aéroport

- Transfert aéroport - hôtel La Marina aller retour

- L'hébergement avec petit déjeuner pour 7 (sept) nuits à l'hôtel La Marina en chambre standard **pour 1 personne**

- forfait plongée pour 1 (une) personne au centre Phocéa Mexico : 4 (quatre) matinées avec 2 (deux) plongées soit 8 (huit) plongées par personne à La Paz

Non compris dans la dotation et à la charge exclusive du gagnant :

- Les frais éventuels de VISA, ESTA
- Les frais de transports entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Paris
- Les repas et boissons non mentionnés
- La location éventuelle du matériel de plongée
- L'encadrement plongée
- Les assurances assistance, rapatriement, frais de recherches en mer et de passage au caisson hyperbare
- Les taxes éventuelles de sortie du territoire

S'il le souhaite, le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais selon disponibilités.

2ème lot :

1 croisière plongée en Mer Rouge au départ de Paris, itinéraire BDE à bord de l'Odyssey

Valeur : 1716 € (mille sept cent seize euros) offert par Air Masters et Seafari International

Selon disponibilités.

La dotation comprend :

- Le vol aller-retour entre Paris et Hurghada ou Marsa Alam sur vol charter affrété par la Société Air Masters pour 1 (une) personne valable en basse saison et hors vacances scolaires 2017, selon disponibilités
- Les taxes aéroport
- Les transferts aéroport/bateau et retour.
- 7 nuits à bord en cabine double à partager avec salle de bains privée, pension complète et boissons non alcoolisées incluses.
- 16 plongées minimum incluant celles de nuit avec bouteille 12L alu sortie din/étrier et plombs fournis.
- Le forfait Nitrox 32% pour les plongeurs certifiés.
- Les taxes gouvernementales de plongée.

Non compris dans la dotation et à la charge exclusive du gagnant :

- Les frais de VISA : 32 € (sous réserve de modification du fait du gouvernement égyptien)
- Les frais de transports entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Paris
- Les repas et boissons non mentionnés
- La location éventuelle du matériel de plongée
- L'encadrement plongée
- Les assurances assistance, rapatriement, frais de recherches en mer et de passage au caisson hyperbare

S'il le souhaite, le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais.

3ème lot :

1 croisière plongée aux Maldives itinéraire Centre, hors vol.

Valeur : 1 596 € offert par Seafari International

Selon disponibilités.

La dotation comprend :

- Transfert aéroport de Male / bateau et retour,
 - 6 jours de croisière en pension complète (thé, café et eau en bouteille), 7 nuits à bord en cabine à partager
 - 14 plongées (plongée de nuit incluse), bouteille 11,2 L alu 1 sortie Din/étrier et plombs.
- Dates aux choix entre le 01 octobre et le 15 décembre 2017, hors vacances scolaires.

Non compris dans la dotation et à la charge exclusive du gagnant :

- Les frais de transports entre le domicile du gagnant et l'aéroport de Male aux Maldives,
- Taxes locales de séjour : 42 \$ pour la croisière
- Les repas et boissons non mentionnés
- La location éventuelle du matériel de plongée
- L'encadrement plongée
- Les assurances assistance, rapatriement, frais de recherches en mer et de passage au caisson hyperbare

S'il le souhaite, le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais.

4ème lot :

1 séjour plongée pour 2 personnes à Cala Montjoi sur la Costa Brava en Espagne, sans transport.

Valeur : 1460 € offert par Eurovillage

Selon disponibilités.

La dotation comprend :

7 nuits en pension complète (boissons incluses aux repas)

Forfait 10 plongées hors encadrement et matériel).

Séjour valable du 1er (un) au 8 (huit) juillet 2017 ou du 16 (seize) au 23 (vingt-trois) septembre 2017 ou du 23 (vingt-trois) au 30 (trente) septembre 2017

Non compris dans la dotation et à la charge exclusive du gagnant :

- Les frais de transports entre le domicile du gagnant et le Village de vacances de Cala Montjoï
- La taxe touristique de 0,50 € par jour et par personne de plus de 16 ans pour un maximum de 7 nuits.
- La location éventuelle du matériel de plongée
- L'encadrement plongée
- Les assurances assistance, rapatriement, frais de recherches en mer et de passage au caisson hyperbare

S'il le souhaite, le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais.

5ème lot :

1 Stab Scubapro Equator.

Valeur : 409 € PPC offert par La Palanquée News

6ème lot :

1 Détendeur Aqualung Mikron + Octopus Mikron

Valeur : 482 € PPC offert par La Palanquée News

7ème lot :

1 Lampe Mares EOS RZ4

Valeur : 155 € PPC offert par La Palanquée News

8ème lot :

1 Masque X-Vision Mares + Tuba Ergo

Valeur : 84 € PPC offert par La Palanquée News

9ème lot :

1 Paire de palmes Mares Volo Race

Valeur : 65 € PPC offert par La Palanquée News

10ème lot

1 Masque Mares X Vision

Valeur : 50 € PPC offert par La Palanquée News

Du 5ème au 10ème lot

Selon disponibilités.

La dotation comprend :

Le matériel cité ci-dessus en fonction du lot

Non compris dans la dotation et à la charge exclusive du gagnant :

- Les frais d'acheminement du lot au domicile du gagnant.

11ème lot :

Abonnement 2 ans Intégral au magazine « Plongeur International », version papier + numérique

Valeur de 120 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

12ème lot :

Abonnement 1 an Intégral au magazine « Plongeur International », version papier + numérique

Valeur de 65 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

13ème au 15ème lot :

2 abonnements d'un an au magazine « Plongeur International »

Valeur de 34 € / abonnement, offert par le magazine Plongeur International

15ème au 19ème lot :

5 abonnements d'un an au magazine « Plongez » + 1 bouteille de champagne Bourdelat,

Valeur : 38 € / abonnement offert par le Magazine Plongez

Les gagnants des séjours doivent remplir toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire concerné et être munis :

1er lot : Mexique

- d'un passeport à données biométriques valable six mois après la date du retour prévu

2ème lot : Egypte

- d'un passeport à données biométriques valable six mois après la date du retour prévu
- d'une carte d'identité valable six mois après la date du retour prévu et de 2 photos d'identité pour la remise du visa.

Visa obligatoire pour l'entrée sur le territoire égyptien : valeur 32 € à la charge du gagnant

3ème lot : Maldives

- d'un passeport à données biométriques valable six mois après la date du retour

4ème lot : Espagne

- d'une carte d'identité en cours de validité

Conditions s'appliquant à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine et de nationalité issue de la Communauté européenne, pour toute autre nationalité, se référer aux conditions des Ambassades et Consulats.

A cet égard, il est précisé que le gagnant devra vérifier la validité de son passeport pour l'entrée sur le territoire visité et devra, le cas échéant, effectuer à ses frais, les démarches d'obtention de visas. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où le gagnant ne pourrait, du fait de problèmes administratifs (tels que notamment refus et/ou retard dans l'obtention de visas) entrer sur le territoire visité.

Les gagnants des séjours ou croisière plongée doivent également être en bon état de santé, remplir toutes les conditions médicales lui permettant de voyager par avion, les conditions de vaccinations requises pour les voyages sur les territoires du Mexique, de l'Egypte, des Maldives ou de l'Espagne et les conditions requises pour la plongée sur ces mêmes territoires (niveau, nombre de plongée suffisant entre autres)

Les gagnants des séjours ou croisière plongée doivent être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont il pourrait être responsable ou victime - à savoir toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent - et tous dommages matériels dont il pourrait être responsable ou victime - à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) ainsi que d'une assurance couvrant la pratique de la plongée sous marine (frais de passage au caisson, frais de recherches en mer) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Ils doivent, en outre, être en possession de ses brevets de plongée et certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous marine valable pour toute la durée du séjour.

Toute annulation d'un séjour ou croisière par les gagnants entraînera la perte définitive du séjour ou croisière sans possibilité de remboursement ou de report et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Le séjour ou croisière est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable.

Le lot offert aux gagnants ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

A défaut d'1 (un) participant ayant rempli correctement le formulaire d'inscription, C6bo aura la faculté de conserver les dotations pour une tombola ultérieure.

ARTICLE 4

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.

Il est précisé que la société organisatrice C6Bo ne fournira aucune prestation, ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise des prix prévu ci-dessus.

Les gagnants du présent Jeu Concours Internet seront contactés par téléphone par C6BO et recevront une confirmation de leurs gains dans la semaine qui suit le tirage au sort, à l'adresse de courrier électronique communiquée par les gagnants lors de leur inscription au présent Jeu Concours Internet.

Les gagnants devront par retour d'e-mail, dans les quinze (15) jours suivant la prise de contact par téléphone par C6BO, renseigner ses coordonnées.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son gain et de ses coordonnées au plus tard dans les 15 (quinze) jours à compter de la prise de contact par C6BO, le silence des gagnants vaudra renonciation pure et simple de leur lot et le lot sera perdu.



Dans la semaine suivant la réception de confirmation du gain et des coordonnées des gagnants, la société organisatrice C6Bo contactera ledit gagnant afin de donner toutes les informations et contacts nécessaires.

La dotation du présent Jeu Concours Internet n'est valable qu'entre le 10 janvier 2017 et le 31 décembre 2017, selon les conditions de saisonnalités annoncées et les disponibilités possibles. Passé ce délai, la société organisatrice C6Bo ne pourra être tenue responsable si les gagnants n'organisent pas leur voyage (réservation des billets d'avion et de l'hôtel) entre le 10 janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Aucune compensation en équivalent ne pourra être demandée à la société organisatrice C6Bo.

La société organisatrice C6Bo ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées à C6BO seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5

Les participants pourront participer, du 8 janvier 2016 au 5 janvier 2017 (Salon de la Plongée de Paris, date à confirmer), en envoyant leur inscription sur la page Internet du Jeu Concours « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE » sur le site Internet [http://www.c6bo-plongee.fr/JeuConcours/TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE .html](http://www.c6bo-plongee.fr/JeuConcours/TENTEZ_DE_GAGNER_UN_VOYAGE_A_LA_PAZ_ET_DE_NOMBREUX_AUTRES_LOTS_AVEC_C6BO-PLONGEE.html)

Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées en dehors des délais prévus ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP PHALIP – BONTAZ, Huissiers de Justice Associés, 125 avenue des Pyrénées 31600 MURET.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de C6BO / Jeu Concours Internet « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE », 54 rue de la république 31300 Toulouse (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement, une seule demande récapitulative par participant est souhaitée, ladite demande pouvant inclure l'ensemble des frais de participation exposés pendant toute la durée de la tombola.

Pour les participants, accédant au présent Jeu Concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation à la présente tombola seront remboursés sur la base de vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises (0,021 € TTC) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises (0,11 € TTC). Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès à la tombola s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet des Sociétés organisatrices du jeu ou de ses partenaires et de participer au jeu concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Les demandes de remboursement devront être adressées auprès de C6BO au plus tard trois (3) mois à compter de la fin du présent Jeu Concours par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à C6BO/ Jeu concours Internet « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE », 54 rue de la république 31300 Toulouse (le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus).

Dans l'hypothèse où les bases de remboursement définies ci-dessus ne couvriraient pas totalement les frais de participation, C6BO remboursera tous frais supplémentaires sur justificatifs y afférents.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation du jeu concours
- le nom du jeu : « TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE »
- le site sur lequel est accessible le Jeu Concours,
- le nom du fournisseur d'accès et,
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné. Les frais de photocopie de la facture détaillée éventuellement engagés par les participants pour effectuer leurs demandes de remboursement, seront remboursés sur simple demande expresse et écrite formulée dans la demande de remboursement, sur la base de cinq dixième de centimes d'euro Toutes Taxes Comprises (0,05 € TTC) par photocopie. Il est précisé que les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement ne seront pas remboursés.

Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés sur demande sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur (cinquante-six centimes d'euro (0,56 €TTC) à la date de dépôt du présent règlement). Si les frais postaux engagés pour la demande de remboursement et calculés au tarif lent en vigueur sont supérieurs à cinquante-six centimes d'euro (0,56 €TTC), ils pourront être remboursés au tarif lent en vigueur, sur demande expresse, écrite et justifiée, dûment formulée dans la demande de remboursement. Dans ce dernier cas, il est précisé que seuls seront pris en compte, dans le calcul du remboursement au tarif lent en vigueur des frais postaux engagés, les pages et documents strictement nécessaires au traitement de la demande, tels que décrits ci-dessus.

ARTICLE 7

La société organisatrice C6Bo se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler cette tombola sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu concours. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice C6Bo se réserve la possibilité de remplacer le lot par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de non-fourniture des lots par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de ses nom, prénom et adresse sur le site <http://www.c6bo-plongee.fr/et/ou> sur tout autre support C6bo (sms, e-mailing...), ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présente Jeu Concours

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : C6BO« TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE », 54 rue de la république 31300 Toulouse

ARTICLE 8

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des

participants à ce réseau.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leurs réponses sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment et non limitativement lié à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- liaisons téléphoniques,
- matériels ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

ARTICLE 9

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à la présente tombola ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer au présent Jeu Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage des sociétés organisatrices pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société C6BO dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : C6BO« TENTEZ DE GAGNER UN VOYAGE A LA PAZ ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS AVEC C6BO-PLONGEE », 54 rue de la république 31300 Toulouse (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

LE PRESENT REGLEMENT EST REGI PAR LA LOI FRANCAISE. LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT.

